

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2021

Le 4 octobre 2021 à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie, sous la présidence de Madame Denise GILS.

Présents : ALLIER Stéphane, COSTE Philippe, DUMAS Joële, ESTEBAN Michel, LAPEYRE Denis, MERCIER Lorna, MERICKSKAY Sylviane, RICHELME-DAVID Suzanne, SOULIÉ Françoise, VILA Léone.

Absents excusés : JUPILLE Jacky donne procuration à GILS Denise,  
GILS Antoine donne procuration à LAPEYRE Denis.

Absents : PERRUTEL Robert, SALASCA Claudine.

Madame DUMAS Joële a été nommée secrétaire.

Monsieur Pierre BARTHAS, secrétaire général, est désigné auxiliaire de séance.

### APPROBATION COMPTE RENDU

Le compte rendu du 9 septembre 2021 est approuvé.

### PRÉEMPTIONS

- Maison d'habitation 22 rue Léo Lagrange appartenant à Mme BARBIÉ Josette née CABROL.
- Maison d'habitation 5 rue de l'Aramon appartenant à M. VAN DER RUIT & Mme WOLF.

La commune ne souhaite pas user de son droit de préemption.

### P.L.U

- Validation d'un complément d'étude subventionné par l'état dans le cadre de la révision du P.L.U.
- Publication de la délibération de prescription de révision du P.L.U sur un journal d'annonces légales.
- Informations concernant le P.L.U seront communiquées par diffusion sur le bulletin municipal, Panneau Pocket et la page Facebook de la commune.
- Décision modificative pour ouvrir des crédits au compte 202 : honoraires du bureau d'études « Atelier Urbain » chargé de l'élaboration du P.L.U.

### REGULARISATION VOIRIE

Régularisation d'une bande de terrain correspondant à la voirie communale en bordure du Lotissement Les Fontanilles. L'acte notarial pour cession de ces parcelles par le propriétaire, Mr ESTEVE, doit être réalisé. Cette cession était prescrite dans le cadre du permis de lotir.

### GESTION DU PERSONNEL

- A la demande de l'ESAT L'Envol de Rieux-Minervois, la commune accepte de recevoir un stagiaire au service technique, dans le cadre de la découverte du secteur d'activité « espaces verts ».

- Une collégienne de 3<sup>ème</sup> effectuera également un stage à l'école maternelle, encadrée par les ATSEM.
- Création d'un poste d'adjoint du patrimoine principal 1<sup>ère</sup> classe au 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la suite d'un avancement de grade.

## **TRAVAUX**

- Une étude hydraulique a été réalisée et adressée à la DDTM (loi sur l'eau) dans le cadre du projet de liaison entre la rue Joseph Prax et le chemin de Breil. Les travaux seront engagés après avis du service compétent.

- L'étude d'un réseau d'eau pluviale sera intégrée au projet de réalisation d'un parking sur la « Vigne du Juge ».

- Pas de travaux prévus par le SMAC sur les berges de l'Argent-Double pour l'année prochaine.

- Le Département étudie la possibilité de consolidation du pont de l'Argent-Double, route de Trausse, pour pouvoir augmenter le tonnage qui est actuellement à 6 tonnes. Ces travaux de renforcement pourraient être réalisés courant 2022 et permettraient de solutionner le passage des véhicules de secours et d'incendie, des bus scolaires et des engins viticoles.

Malgré l'interdiction de passage, des poids-lourds 38 tonnes s'engagent sur la rue Jean Jaurès et empruntent le pont limité à 6 tonnes. Des techniciens de l'Agence Technique Départementale viendront le 11 octobre sur place pour étudier la faisabilité de stopper les poids-lourds 38 tonnes au niveau du croisement de la pharmacie par l'aménagement de trottoirs surélevés.

- La piste de danse du Bourguet a été entièrement refaite à la charge de l'entreprise, suite à une malfaçon constatée lors de la réception des travaux.

- 2<sup>ème</sup> tranche voie multimodale : la deuxième tranche débute du chemin de Mengaud jusqu'au chemin de Sainte-Marie. Le dossier de subvention sera déposé fin octobre. L'aspect de la séparation béton entre la piste cyclable et la voirie de la 1<sup>ère</sup> tranche n'étant pas entièrement satisfaisant, d'autres solutions ont été demandées au maître d'œuvre.

Philippe COSTE réitère que l'aménagement de la rue Léo Lagrange n'est pas pratique pour les usagers avec des véhicules de gros gabarits et que l'entrée côté route de Laure n'est pas fonctionnelle pour les cyclistes.

- Le nouveau revêtement de l'aire de jeux au Jardin des Puits nécessite : l'enlèvement des graviers. Une dalle béton d'environ 150m<sup>2</sup> est nécessaire avant la pose de pelouse synthétique et sable. Ces travaux peuvent être réalisés en régie municipale pour un coût estimé de fournitures de 5 000 €. Des devis ont été demandés à l'entreprise PROSOL (spécialiste dalle béton) et à l'entreprise DEPOND pour l'enlèvement des graviers. Les modalités d'exécution seront étudiées rapidement afin de programmer au plus tôt la réalisation de ces travaux.

- Un responsable de la Direction Départementale de la Jeunesse et du Sport a été rencontré pour le financement du projet de création d'un Pumptrack. Le dossier de subvention sera déposé pour une aide au financement des travaux qui seront réalisés en 2022.

Une initiation à la pratique et la sécurité à vélo peut être envisagée en partenariat avec le groupe scolaire.

- Validation du devis de travaux pour la réfection d'une ancienne cheminée détruite au niveau de la toiture du logement de l'ancienne perception. Ces travaux seront réalisés par l'entreprise qui effectue actuellement la réfection de la toiture attenante.

## **RUE DU STADE**

Une demande de sens unique pour la rue du Stade a été émise par une administrée dans le sens rue Léo Lagrange vers l'avenue Ernest Ferroul. Avis défavorable du Conseil Municipal compte tenu que dans le cadre de l'aménagement de la voie multimodale rue Léo Lagrange un sens unique vient d'être créé. De plus, la rue du Stade est utilisée, entre autres, pour l'accès du personnel pompier à la caserne.

La séance est levée à 20h10.

**DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**  
**LUNDI 8 NOVEMBRE 2021 à 18h30**